

# Introduction

De nombreuses critiques contemporaines visent à mettre en cause de manière radicale l'institution ou les institutions, avec l'idée explicitée que ces dernières seraient le « mal » absolu de la prise en charge dans les secteurs social, médico-social ou sanitaire en raison de leur rigidité, de leur fixité, de leur impossibilité à évoluer et surtout, « fructueuse opération » économique, de leur coût. Il faudrait donc « désinstitutionnaliser », et de plus faire disparaître toute forme d'établissements, par nature égotants, au seul profit de « structures » ou de « dispositifs » souples, efficaces et peu onéreux. Le Comité des ministres des États membres du Conseil de l'Europe se joint aux chants des sirènes et adopte la fameuse recommandation européenne du 3 février 2010 relative à la désinstitutionnalisation des enfants handicapés<sup>1</sup>. Cette recommandation affirme que le placement en institution n'est absolument pas compatible avec l'exercice des Droits de l'enfant et qu'il est donc nécessaire d'offrir des placements de proximité afin d'éradiquer toute violence à l'encontre des enfants handicapés. Cette posture remet en cause réflexions et pratiques qui, par le biais des établissements, sortaient les enfants de violences intrafamiliales et les séparaient des toxicités et des pathologies psychiques de certains parents. La recommandation européenne laisse sous-entendre que seuls les établissements médico-sociaux et sociaux seraient source de violence et de non-respect de l'enfant...

Sans doute s'agit-il là de mauvaise foi idéologique, ou pour le moins de confusion : qu'il faille ajuster sans cesse les modes de prise en

---

1. Recommandation CM/Rec (2010) 2 du Comité des ministres aux États membres relative à la désinstitutionnalisation des enfants handicapés et à leur vie au sein de la collectivité.

charge, ou mieux d'accompagnement, cela est d'évidence, et heureusement les pratiques originales, tout en étant sans doute insuffisamment développées, ne manquent pas. S'il devient nécessaire de répondre aux besoins de chacun de manière rigoureuse et adaptée, de considérer chaque personne comme un usager placé au centre des préoccupations institutionnelles – comme la loi de 2002 oblige à le faire – et de ne pas demeurer dans une prise en charge perpétuellement identique dans des établissements monolithes en hibernation pédagogique prolongée, dans lesquels souvent, d'ailleurs, l'intérêt du personnel est prioritaire, cela remet-il pour autant en cause « l'institution » en tant que telle dans son sens fondateur, ses diverses fonctions et son rôle de garante des droits de chacun ? De surcroît, qui peut croire que passer de structures « fermées » à des services « ouverts » supprimerait le processus institutionnel lui-même ? Un projet institutionnel, une éthique, une organisation, une gestion des personnels, etc., ne seraient-ils plus nécessaires dans une structure ouverte ? Il nous semble donc indispensable, au-delà des phénomènes de mode, des politiques irresponsables et des palinodies sans cesse renouvelées, propres à toutes les classes politiques, de clarifier et de différencier « institution », « organisation », « établissement »...

Ce travail voudrait revenir précisément sur la question : « Qu'est-ce qu'une institution ? » Cette formulation, construite sur le mode philosophique de *Qu'est-ce que les Lumières ?*, un opuscule de Kant, ou de *Que veut dire penser ?*, un texte de Martin Heidegger<sup>2</sup>, peut paraître brutale. Elle veut seulement être provocante pour favoriser la réflexion dans un monde qui rêve de liberté absolue, d'absence de toutes règles et de limites, de toute-puissance et abomine tout cadre institutionnel, sans se rendre compte qu'il « jette le bébé avec l'eau du bain ».

En effet, nier la fonction « instituante » de l'institution et chercher à se débarrasser, comme dit Pierre Legendre, du « butoir causal », c'est-à-dire refuser « d'instituer le principe à partir duquel l'enchaînement des causes devient représentable<sup>3</sup> » comme fondement de l'absence de fondement, risquent d'entraîner un naufrage sans fin, une angoisse indéfinie et une souffrance intenable car l'institution, comme le dit encore Legendre, fait écran entre le regard humain et l'abîme sans fond

---

2. M. Heidegger, *Que veut dire penser ?*, in *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », p. 151.

3. P. Legendre, *La 90I<sup>e</sup> conclusion*, Paris, Fayard, 1998, p. 58.

du monde. « Dés-institutionnaliser » : ne serait-ce pas, en ce sens, prendre le risque de retourner au « sans cause », au « chaos originaire », à l'« impensé », à la « violence des groupes » et de perdre toutes références possibles en s'abandonnant à l'arbitraire de la relation de pouvoir ?

L'idée d'une telle réflexion est née d'une part, de deux colloques au cours desquels un directeur d'établissement médico-social affirmait haut et fort la nécessité de la désinstitutionnalisation comme une évidence indiscutable, à quoi il lui fut suggéré de faire la différence entre « institution », « établissement » et « organisation » ; d'autre part, d'une rencontre universitaire, qui fut l'occasion pour un enseignant-chercheur de Montpellier et un formateur de travailleurs sociaux à Nîmes de constater leur accord fondamental sur cette question. Le projet d'un texte traduisant une posture commune est le fruit de ces deux éléments. Un troisième, surprenant voire révoltant de pragmatisme marchand, a contribué à ce dessein : la recommandation CM/Rec (2010) 2 du Comité des ministres aux États membres relative à la désinstitutionnalisation des enfants handicapés et leur vie au sein de la collectivité.

Cependant, pour ne pas avoir à traverser le redoutable travail d'une écriture « unique à deux », il nous a semblé opportun, après une méditation concertée, de construire cet ouvrage en trois parties : une première comme analyse des concepts éclairant cette problématique institutionnelle, une deuxième, plus poétique donc plus libre et souvent plus profonde, écrite sous forme de *Variations* par un conteur en même temps que formateur, et une troisième dans laquelle deux discours déployés en parallèle et qui auraient pu ne jamais se rencontrer prennent le risque de se croiser l'un l'autre, par le biais d'une pratique bien connue des sociologues : l'interview entre auteurs. C'est ainsi que ce livre a pris cette forme...